



Rapport d'activités 2016 - 2017

Depuis la dernière réunion générale annuelle des membres tenue le 18 juin 2016, le Conseil d'administration de l'Association des propriétaires du lac Clair s'est réuni à quatre reprises, en plus de tenir quelques réunions informelles par voie téléphonique.

À sa séance du 6 juillet 2016, le conseil a notamment procédé à la désignation de ses officiers.

Messieurs Michel Bouchard et Raymond Morissette ont été reconduits dans leurs fonctions respectives de président et trésorier de l'Association. Monsieur Jacques Villeneuve a été désigné secrétaire.

De plus, trois comités en soutien au conseil ont été confirmés avec à leur tête, madame Monique Larue (comité environnemental), monsieur Serge Hudon (comité Accueil) et monsieur Clément Turgeon (comité sur les infrastructures).

La fête de clôture qui s'est tenue le 4 septembre 2016 fut la première préoccupation des membres du conseil suite à son entrée en fonction. Pour sa quatrième édition, l'événement a connu un franc succès et la température a collaboré à en faire une activité très appréciée des propriétaires.

Toujours à la recherche d'idées afin d'améliorer le concept de cette fête annuelle, le conseil a organisé, en plus du souper du dimanche, une séance d'information le samedi portant sur la conservation de la qualité de l'environnement autour du lac. Plus d'une cinquantaine de personnes ont assisté et apprécié les informations transmises à cette occasion.

L'environnement autour du lac

Dans la foulée de cette séance d'information, le conseil s'est donné comme objectif des prochains mois de se doter d'un véritable plan de conservation de l'environnement. La responsable du comité formé à cette fin s'est notamment vu mandatée pour faire procéder à une analyse de la qualité de l'eau du lac et les premiers résultats devraient être connus en 2017.

Mais le conseil désire aller plus loin dans son projet de favoriser les conditions propices au maintien d'un environnement de qualité sur le territoire sous sa responsabilité.

Un tel projet nécessite cependant l'implication constante de tous les membres et le conseil a, en conséquence, décidé d'accorder une priorité aux efforts qui seront consacrés par

l'association dans les prochaines années pour conserver ce territoire le plus proche possible de son état d'origine.

Cette volonté s'articule d'abord par la mise sur pied d'un véritable comité sur l'environnement, formé des membres pour qui cet aspect de leur fréquentation du territoire constitue une priorité.

Le conseil s'efforcera ainsi de sensibiliser tous les propriétaires à l'importance pour nous de se doter d'un plan de conservation élaboré par des personnes désireuses d'apporter leur contribution aux travaux du comité déjà en place.

Le respect de la réglementation

Guidé par les observations et les rapports du responsable du comité sur l'accueil, le conseil s'est aussi attardé au cours de la dernière année, à faire le suivi des plaintes logées auprès des deux municipalités responsables sur le territoire, afin que la réglementation à laquelle tous les propriétaires sont soumis soit respectée dans son intégralité.

Quelques cas d'infractions à cette réglementation ont, en conséquence, été portés à l'attention des municipalités et des mesures ont été prises par celles-ci pour que des correctifs soient apportés par les propriétaires concernés.

Dans un cas notamment, la municipalité réclame une amende et la remise en état des lieux suite à un abattage d'arbres considéré en contravention de la réglementation.

Dans un autre cas, la démolition d'un bâtiment non conforme a été ordonnée.

Le conseil entend faire de ce suivi, un volet important de ses préoccupations au cours de la prochaine année.

À cet effet, il est de son intention de faire procéder à un inventaire des constructions présentes autour du lac afin de se doter d'un registre des propriétés qui pourrait s'avérer un outil important pour les administrateurs dans les actions à être entreprises en vue de veiller au respect de la réglementation.

Le conseil entend aussi intéresser d'autres membres aux travaux de son comité d'accueil afin que les propriétaires bénéficient de conseils et de support dans les projets de construction et d'aménagement de leur résidence.

Six (6) nouvelles constructions ont été érigées sur le territoire en 2016 et le conseil a été informé de deux (2) nouveaux projets pour la présente année.

Les travaux d'infrastructures

Le conseil a estimé important, lors de la dernière année, de consacrer une portion importante de son budget à la réfection et à l'entretien des chemins sur le territoire. Je tiens ici à souligner l'implication exceptionnelle du responsable du comité.

Il est apparu nécessaire au conseil de procéder à la confection d'un plan quinquennal d'entretien et de réfection de ses infrastructures et ce projet sera priorisé au cours des prochains mois.

Cette volonté des administrateurs s'explique par la nécessité d'avoir un portrait le plus réaliste possible des efforts financiers qu'il faudra consacrer au maintien des actifs dans les prochaines années.

Les projets du Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration vont examiner au cours de la présente année la possibilité d'aménager **un sentier pédestre** autour du lac.

Ce sentier, qui pourrait s'étendre sur environ dix (10) kilomètres, permettrait aux résidents et à leurs invités de s'adonner à une activité de plein air tout au long de l'année.

Des discussions seront toutefois nécessaires avec d'autres propriétaires, notamment la Société Provencher, avant de procéder à la réalisation de ce projet.

Le conseil invite les propriétaires à leur faire part de leurs idées sur cette question.

Le conseil d'administration n'a pas abandonné son projet d'améliorer **l'aménagement à l'entrée du lac**.

Bien qu'encore à l'état de réflexion, ce projet vise à donner aux résidents et aux visiteurs une vue encore plus agréable des lieux au moment de leur arrivée au lac.

Là aussi, le conseil apprécierait recevoir les remarques des membres afin de répondre le plus possible aux souhaits du plus grand nombre d'entre eux.

Soucieux de maintenir à un niveau approprié le montant de la cotisation annuelle servant à défrayer les coûts d'exploitation du territoire, le conseil désire cependant se constituer **un fond de prévoyance** pouvant servir à rencontrer les dépenses imprévues sans que les propriétaires n'aient à fournir une contribution additionnelle le cas échéant.

Ce fond de prévoyance est déjà provisionné en partie et l'objectif est d'atteindre une somme d'environ 100 000,00 \$ d'ici deux à trois ans.

Un tel fonds de prévoyance s'avère de toute façon un outil essentiel pour toute association de propriétaires qui entend agir avec prudence et de façon responsable.

Le conseil d'administration entend également assurer la relève de sa composition dans les prochaines années. À cet effet, il invite les propriétaires intéressés à se manifester de façon à permettre une transition harmonieuse des pouvoirs le cas échéant.

Une bonne façon de se préparer à assumer un rôle au sein du conseil d'administration consiste à intégrer l'un des comités formés pour assister les administrateurs dans leurs prises de décisions. La disponibilité requise pour agir sur ces comités ne risque pas d'imposer un lourd fardeau aux personnes intéressées à en faire partie.

Des informations supplémentaires sur tous les sujets traités dans ce rapport seront fournies aux membres présents lors de la réunion générale du 17 juin et les administrateurs pourront ainsi répondre aux interrogations que ceux-ci pourraient avoir à leur égard.

Michel Bouchard, président